



Appel à candidature
Poste de Chargé de mission Urbanisme et Paysage
au sein du Service Développement durable

Poste de catégorie A

Poste ouvert à compter du 1^{er} septembre 2013

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, avec priorité aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale par voie de détachement ou de mutation

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes se compose d'un cœur protégé de près de 950 km², et d'une aire d'adhésion potentielle de près de 3 000 km², répartis sur 152 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, avec une forte interaction homme-nature.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public élabore actuellement avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui devra faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

Le parc abrite potentiellement une population de plus de 70 000 habitants. Leur répartition sur ses 152 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le parc connaît un désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Le cœur abrite 700 habitants permanents environ qui triple à la belle saison sur 55 communes. Il compte 250 lieux-dits habités, plus 50 restaurables et plus d'un millier de bâtiments traditionnels d'origine agricole, certains en usage, la plupart abandonnés. Ce patrimoine exceptionnel, typique de la civilisation agricole du sud Lozère et des Cévennes gardoises, a été principalement façonné par trois roches : le granite, le schiste et le calcaire.

Le patrimoine architectural du Parc national est protégé par une réglementation unique en dont l'objectif est double : faire en sorte que les bâtiments restaurés et conservent leur aspect originel et les ouvrages divers préservent le caractère du paysage. L'un des enjeux des années à venir est de poursuivre la préservation de ce bâti remarquable tout en l'adaptant à deux exigences de la vie moderne : le confort et l'économie d'énergie.

La planification urbaine et les enjeux de celle-ci sur les ressources, les paysages etc. ont une particulière importance dans l'aire d'adhésion du parc national qui sera arrêtée à l'issue du processus d'adoption de la charte.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de chargé de mission Urbanisme et Paysage est à pourvoir au sein du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage du service Développement durable.

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemblera à terme 18 personnes dont 8 affectés à des massifs.

Il en a charge notamment :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette,
- la politique agri-environnementale du parc et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ses domaines.

Le **pôle Architecture-Urbanisme-Paysage** est en charge de la définition et la mise en œuvre de la politique architecturale et urbaine et de la préservation des paysages.

Il gère également les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc.

Piloté par le chef de pôle, il rassemble un chargé de mission Urbanisme et Paysage, un technicien Gestion du patrimoine, deux techniciens Architecture et Travaux.

Dans son domaine, il a en charge notamment :

- l'application de la réglementation en cœur de parc
- des missions d'ingénierie en externe
- des missions d'ingénierie en interne

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de pôle Architecture-Urbanisme-Paysage, le **chargé de mission Urbanisme et Paysage** est basé à Florac (48). Il couvre dans son domaine l'ensemble du territoire du parc, en collaboration avec les délégués territoriaux de chaque massif, avec une attention particulière pour la proche périphérie du cœur, dite « zone tampon ».

Il a en charge :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière d'urbanisme
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de préservation et de mise en valeur des paysages
- le suivi de la planification urbaine sur le territoire du parc, l'instruction et le suivi des divers processus de planification (SCoT/PLU/carte communale) allant de l'instruction administrative qualitative et régaliennne des demandes d'aides des collectivités pour réaliser leurs documents, à leur accompagnement pour tout conseil technique ou paysager, proposition d'aménagement sommaire...
- l'instruction des avis de l'établissement et le suivi des projets industriels de développement des énergies renouvelables en aire d'adhésion, avec un rôle de veille et de coordination interne sur la thématique
- le développement et l'animation des réseaux pour la promotion d'un urbanisme rural durable en Cévennes en appui du chef de pôle et des délégués territoriaux
- le suivi des observatoires des paysages et l'animation des réseaux dans ce domaine

Pour mener à bien ses missions :

- Il participe aux réunions de pôle et de service
- il veille à assurer une transmission régulière des informations tant à sa hiérarchie qu'aux délégués territoriaux pour tout projet concernant leur massif
- il participe aux instances du parc, de PNF, du Bien classé Unesco et du réseau MAB en tant que de besoin

Poste avec de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire du parc, mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences recherchées

- Connaissances requises en urbanisme (notamment loi Montagne), développement durable, paysages et architecture rurale,
- Connaissance du droit de l'urbanisme et de l'administration du droit des sols,
- Expérience concrète d'accompagnement en urbanisme et en mise en valeur des paysages,
- Compétences en conception et dessin,
- Bonne connaissance du monde rural et de la moyenne montagne,
- Sensibilité à l'environnement et à la protection de la nature,
- Connaissance des politiques et outils en faveur de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables,
- Goût du contact, aisance relationnelle et de la négociation,
- Bonnes capacités rédactionnelles et aptitude au travail en équipe,
- Grande rigueur dans l'organisation et esprit d'initiative et de créativité,
- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique, de dessins et de SIG.

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Niveau master en urbanisme, paysagiste, architecte DPLG,
- Expérience professionnelle souhaitée,
- Poste ouvert, en priorité, aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation, mais aussi aux contractuels,
- Permis de conduire B.

Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, avant le mardi 2 juillet 2013 une lettre de motivation, un curriculum vitae et éventuellement un dossier technique personnel (« book ») à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes
Secrétariat Général
6 bis place du palais
48400 FLORAC

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :
laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr

Une première sélection des candidats se fera sur dossier. Le directeur du Parc national convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner le mercredi 10 juillet ou le jeudi 11 juillet 2013. Pour ces auditions, la direction sera accompagnée du chef de service.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

M. Matthieu DOLLFUS, architecte, chef du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage,
04.66.49.53.24
matthieu.dollfus@cevennes-parcnational.fr

ou M. Grégoire GAUTIER, chef du service Développement durable,
04.66.49.53.69
gregoire.gautier@cevennes-parcnational.fr

ou Mme Laurence DAYET, directrice adjointe,
04.66.49.53.21
laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr